

# Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants (DE EJE) En apprentissage • cursus complet



## Le métier

L'Éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Il accueille et accompagne des jeunes enfants et leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Il exerce une fonction éducative auprès des jeunes enfants qui lui sont confiés. L'EJE travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médico-sociaux...

## Lieux d'exercice

Le métier d'éducateur de jeunes enfants s'exerce dans des structures d'accueil dites classiques telles que les multi-accueils, les relais assistants maternels, les lieux d'accueil enfants-parents, les micro-crèches, les crèches familiales, et dans des structures dites spécialisées telles que les services pédiatrie des hôpitaux, les pouponnières, les CAMSP, les services de pédopsychiatrie, les SESSAD...

## Modalités d'entrée

- **Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage\***
- **Inscription au CFA via notre site internet en parallèle de Parcoursup :**
  - Renseigner la « fiche contact » et transmettre les documents demandés (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, promesse d'embauche ou contrat signé)
- **Inscription à l'UFA :**
  - Avoir satisfait aux épreuves d'admission
  - **1ère étape**  
Pré-inscription sur Parcoursup. Site : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).
  - **2ème étape**  
Épreuve orale d'admission  
Échange avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.  
Durée : 30 minutes

\* pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.

## Objectifs de la formation

**La prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille :** L'éducateur de jeunes enfants est porteur de la socialisation de l'enfant en dehors du contexte familial, mais en lien avec lui. Ceci suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques, mais aussi une articulation avec le contexte social et culturel de la famille.

**Un positionnement particulier dans le champ du travail social :** Il a pour mission de lutter contre les risques d'exclusion et d'assurer un accompagnement parental adapté aux contextes familiaux.

**Une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance :** Il est un acteur des politiques sociales. Étant en lien avec l'ensemble de l'environnement de la Petite Enfance, il peut être amené à recenser et formuler des besoins et à être force de propositions pour répondre aux évolutions.

## Contenu de la formation

### 4 Domaines de Formation :

- **DF 1 :** Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (500 h)
- **DF 2 :** Action éducative en direction du jeune enfant (500 h)
- **DF 3 :** Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (250 h)
- **DF 4 :** Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250 h)

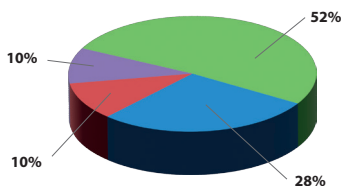
## Approche pédagogique

Le Diplôme d'Etat Éducateur de Jeunes Enfants par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Unité de Formation par Apprentissage (UFA) met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

**Durée de la formation: 3 ans**

## Organisation de l'alternance

Répartition de l'activité de l'apprenti EJE pour un contrat de 36 mois



- Formation théorique : 1500 h
- Formation pratique (stages) : 560 h
- Formation chez l'employeur : 2761 h
- Congés payés : 525 h



La formation est accessible aux publics en situation de handicap. Votre situation peut nécessiter des aménagements/adaptations. Un référent est là pour vous accompagner :

Eloïse SCHNAPPER

☎ 06 30 03 73 35

✉ [e.schnapper@cf-sanitaire-social.org](mailto:e.schnapper@cf-sanitaire-social.org)

# Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants (DE EJE)

En apprentissage • cursus complet

## Modalités d'évaluation

### 2 épreuves par domaine de formation

#### • DF 1 : Accueil et Accompagnement du jeune enfant et de sa famille

- 1ère épreuve : Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective
- 2ème épreuve : Mémoire de pratique professionnelle

#### • DF 2 : Action éducative en direction du jeune enfant

- 1ère épreuve : Dossier d'actions éducatives
- 2ème épreuve : Démarche de santé et de prévention

#### • DF 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

- 1ère épreuve : Élaboration d'une communication professionnelle
- 2ème épreuve : Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

#### • DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- 1ère épreuve : Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale
- 2ème épreuve : Contrôle de connaissances

**Chaque domaine est validé séparément :** pour valider chacun de ces domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10/20.

## Orientation post-formation

L'éducateur de jeunes enfants peut, avec de l'expérience professionnelle, prendre la responsabilité d'une structure d'accueil classique (décret du 7 juin 2010 : direction d'une structure de 20 places maximum avec 3 ans d'expérience professionnelle minimum). Depuis la réforme du diplôme du 22/08/18, l'Éducateur de Jeunes Enfants peut prétendre à accéder à un master après l'obtention de son Diplôme d'État ou poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, CAFERUIS
- Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, DEIS
- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale, CAFDES

## Modalités d'accès à la formation et délai


- Inscription aux épreuves d'admission selon le calendrier de l'UFA choisie
- Inscription auprès de l'UFA
- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou de début des cours : première quinzaine de septembre (Prendre contact avec l'UFA)

## Tarifs

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT / FPH / FPE) : sur devis, nous contacter

Siège du CFA  
14 bis rue d'Inkermann BP 29105 79061  
NIORT cedex 09

05 49 79 53 33  
[www.cf-sanitaire-social.org](http://www.cf-sanitaire-social.org)  
[contact@cf-sanitaire-social.org](mailto:contact@cf-sanitaire-social.org)

 Suivez-nous  
<https://www.facebook.com/cfasanitairesocial79>

## Les centres de formations partenaires



IRTS Poitou-Charentes  
1 Rue Georges Guynemer,  
86000 Poitiers

## CFA : vos contacts apprentissage

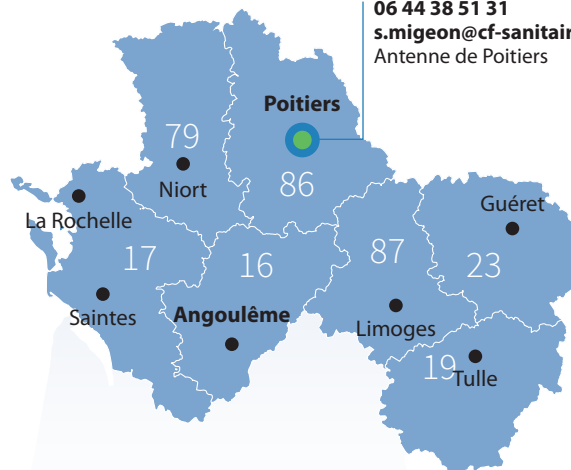


Sophie MIGEON

06 44 38 51 31

[s.migeon@cf-sanitaire-social.org](mailto:s.migeon@cf-sanitaire-social.org)

Antenne de Poitiers



# Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants (DE EJE)

En apprentissage • cursus complet

## Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage vise à donner à des jeunes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans le cadre d'un contrat associant l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

**Notre CFA a la particularité d'être « hors les murs » et de confier les enseignements pédagogiques à des partenaires reconnus, nos Unités de Formation par Apprentissage (UFA).**

## La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées. La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 79% du SMIC.

### Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :

	- de 18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	35% du SMIC	50% du SMIC	65% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>2ème année</b>	45% du SMIC	60% du SMIC	75% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>3ème année</b>	-	70% du SMIC	85% du SMIC*	100% du SMIC*

### Dans un établissement adhérent à la branche de l'hospitalisation privée :

	- de 18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	34% du SMIC	48% du SMIC	58% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>2ème année</b>	44% du SMIC	56% du SMIC	66% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>3ème année</b>	-	72% du SMIC	83% du SMIC*	100% du SMIC*

### Dans un établissement adhérent d'une autre branche ou de la Fonction Publique :

	- de 18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>2ème année</b>	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>3ème année</b>	-	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*

\* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus

## Les modalités d'exécution

### Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles applicables aux salariés de l'établissement (horaires, prise de congés, avantages...)

### Date et signature du contrat

Le contrat d'apprentissage peut être signé jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

### Période d'essai

Les 45 premiers jours de travail constituent une période d'essai pendant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties sans indemnité.

### Temps de travail

La durée de travail de l'apprenti comprend le temps passé en entreprise, en stage et en cours.

### Congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables, l'apprenti bénéficie de 25 jours ouvrés par an ou 30 jours ouvrables et 5 jours de congés supplémentaires pour révision.

### Carte d'étudiant

L'apprenti bénéficie d'une carte d'étudiant des métiers donnant droit à des réductions ou à certains avantages.